

PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 FEVRIER 2022

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, L. MAURIZIO, Y. FALCHI, J.P. VENTURINI, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, B. ROSSI LUMBROSO, S. BOURAS, A. RUBIOLO, S. BOULINGUEZ, S. ROCHEZ, C. BARRIERE.

Absents excusés : M.L. VOLAND représentée par S. BOURAS, M. SOONEKINDT représenté par D. JARNIGON, M. CUTILLO représenté par J.P. VENTURINI, A.L. FALQUERO représenté par Y. FALCHI, C. POULIQUEN représenté par J. LEVI VALENSI, G. SORBA représenté par J. GERARD, D. BARBIER représentée par M. GUILLET, C. MARTIN, D. CAMHI représentée par M. CATELIN, P. BUISSON BAUMELOU représenté par S. BOULINGUEZ, C. FREMY représentée par A. RUBIOLO, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, P. VIDALOU représenté par C. BARRIERE.

Absent non excusé : M. RIBES

A. RUBIOLO a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h35.

L'appel est fait par A. RUBIOLO

Le compte rendu des décisions du conseil précédent est approuvé, sans modification.

Le PV détaillé du 12 octobre 2021 a été modifié en tenant compte du mail de G. BESSE. Il est approuvé avec ces modifications.

Conformément à la législation, le procès-verbal du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité. J. GERARD précise que le plan de l'agrandissement de l'école a été joint.

J. GERARD donne des nouvelles de la fille de A.L. FALQUERO, Lola, victime d'un accident de ski et de C. MARTIN qui est hospitalisé et opéré suite à une crise cardiaque.

Il rajoute que Maxime SOONEKINDT a eu un petit garçon au mois de janvier, Zac.

1°) Attribution de subventions à des associations

J. LEVI VALENSI explique qu'il s'agit d'attribuer des subventions à 5 associations et non 4 car il manque le Syndicat d'initiative. Il s'agit d'avance de subventions pour le fonds de roulement de ces associations en début d'année.

Nous commencerons à instruire les dossiers de demandes de subvention en mars afin de les passer au conseil municipal de mai ou juin, avec un versement fin juin début juillet.

Les avances de subventions proposées sont :

- 20 000 € à Planète Jeunes, en sachant que l'année dernière l'association a eu 65 000 € de subvention
- 10 000 € pour les AIL, avec une subvention l'année dernière de 65 000 €
- 2 000 € pour la Belle Récré
- 6 000 € pour le Syndicat d'initiative de Saint Cannat

Et une subvention 2022 complète :

- 5 530 € à l'OCCE de l'école des Santolines (école de la Touloubre),

M. CATELIN dit que 3 classes vont partir en classe de découverte, montagne et théâtre. Cela concerne 70 élèves de CE2, CM1 et CM2. Il s'agit d'un complément de subvention puisqu'il y a 2 ans, l'association avait reçu 8 880 €. A cause du Covid, les enfants n'étaient pas partis.

J. GERARD demande si ce sont les mêmes voyages que prévus il y a 2 ans.

M. CATELIN répond que oui. C'est un centre où ils ont l'habitude d'aller.
La part parentale sera de 150 / 155 € pour une semaine tout compris avec le transport.

C. BARRIERE demande si la mairie a un droit de regard sur l'utilisation des subventions.

J. GERARD répond que oui. Par exemple Planet'jeunes et les AIL ont des salariés, la Belle récré c'est pour commander des spectacles. Pour les écoles nous avons la traçabilité des dépenses.

Dans le dossier de demande de subvention, il y a le rapport des dépenses de l'année précédente.

J. LEVI VALENSI dit que chaque dossier de subvention est étudié. Il y a un courrier d'accompagnement, le bilan moral, le compte de résultat et le budget prévisionnel.

J. GERARD dit que nous avons environ 800 000 € de trésorerie, cela ne va pas nous pénaliser.

J. LEVI VALENSI dit par exemple qu'en terme de trésorerie Planet'jeunes a besoin d'une avance pour être sûr de pouvoir payer les salaires.

S. ROCHEZ dit que le Syndicat d'initiative n'est pas noté.

J. GERARD dit que nous l'avons rajouté. La présidente a fait une demande la semaine dernière verbalement de 6 000€.

S. ROCHEZ demande si en mars ils pourront participer à la Commission Vie associative.

J. GERARD dit qu'une personne de l'opposition est conviée à cette commission.

J. LEVI VALENSI dit que l'année dernière à cause du covid le groupe de travail était très restreint. Si S. ROCHEZ veut y participer, c'est avec plaisir. Un groupe d'instruction se réunit et épluche les dossiers, avant la commission Vie associative qui propose les subventions à passer au conseil municipal.

Unanimité

D. CAMHI ne prend pas part au vote pour la Belle récré.

2°) Modification à l'AP/CP n°3 du gymnase de la Seigneurie

J. GERARD rappelle que sur les AP/CP il n'y avait pas de RAR (restes à réaliser). Comme les derniers travaux ont eu lieu au mois de décembre, nous avons des factures à payer en 2022. Des crédits prévus sur 2021 (3.352.208,03 € TTC) vont être scindés en deux budgétairement. Les dépenses effectives pour 2 372 570,11€ effectuées concrètement en 2021 et le RAR de 979.637,92 € qui sera payé sur l'exercice 2022.

Il ne manque plus que les filets pour protéger les parois.

Un bilan des couts de l'opération sera prochainement présenté.

Pour le futur parc de la Seigneurie, nous allons choisir un prestataire pour étudier le projet qui sera présenté à la Commission Environnement.

La distribution des badges d'accès aura lieu vendredi et les activités commenceront dès lundi. Les tennis sont déjà utilisés.

Unanimité

3°) Garantie d'emprunt pour la construction de logements sociaux – UNICIL

J. GERARD dit que les opérations HLM ont des modes de financement spécifiques. Les sociétés HLM ont souvent des bilans confortables et des réserves accumulées au fil du temps. Mais ils ne peuvent pas utiliser leurs fonds propres pour réaliser des opérations. Un fonds de financement spécifique est abondé par le livret A et par les pénalités que payent les communes en insuffisance de logements sociaux. Malgré ces financements

ils doivent demander des emprunts et des garanties d'emprunts aux collectivités. La CDC leur prête à des taux très raisonnables.

Il y a 3 catégories de logements locatifs : PLAI, PLUS et PLS. Selon la catégorie une Caisse de garantie des emprunts intervient ou pas. Dans 90 % des cas, les garanties sont apportées par des collectivités : le Département, la Métropole ou la Commune.

Pendant des années nous avons demandé au Département d'assurer la co garantie avec la Métropole / CPA. Mais maintenant qu'il est envisagé une fusion entre le Département et la Métropole, ce n'est plus possible. Les communes doivent assurer 50 % de la garantie. Le risque est faible.

Action logement qui est attributaire des logements relatifs au 1% attribue une part des logements.

Nous privilégions les personnes qui habitent ou qui travaillent sur la Commune, des jeunes couples, des personnes hébergées chez leurs parents et des personnes qui veulent rapprocher leurs ascendant ou descendant. Nous avons fait beaucoup d'attribution ces derniers temps. Pour Action logement c'est souvent des salariés de la zone des Milles.

C. BARRIERE demande si les garanties sont imposées ou si c'est notre choix.

J. GERARD répond que ce sont les opérateurs sociaux qui fait les montages financiers. Pour CDH Habitat qui vient d'être livré, c'est la filiale de CDC Caisse des Dépôts et Consignations qui finance. Ils ont tellement d'argent qu'ils financent leur opération avec leur propre organisme de crédit.

L'avantage pour la commune d'apporter une garantie d'emprunt c'est que cela nous donne des attributions supplémentaires. Nous en avons déjà récupéré en donnant une subvention foncière. Le Préfet en a 30 %, les garants d'emprunts en ont 10 %, le bailleur social et Action logement également.

B. ROSSI demande comment se passe les choix, et qui choisit.

J. GERARD répond que sur nos contingents, c'est nous qui choisissons. Pour Action logement, les gens vont sur la plateforme Al'in et saisisse leur dossier. Pour le Département cela lui revient en tant que Conseiller départemental, idem pour le contingent de la Métropole. Pour la Préfecture, nous dialoguons et nous arrivons à nous entendre. Les seules priorités pour la Préfecture, c'est la loi DALO car ce sont des gens prioritaires, ainsi que les fonctionnaire d'Etat.

Y. FALCHI dit que l'on peut également adresser des personnes.

J. GERARD répond que oui. Il rajoute que les gens qui ont des dettes locatives sont exclus.

S. BOURAS demande s'il reste des logements.

J. GERARD répond qu'il nous reste juste un appartement pour CDC Habitat. Ensuite il va y avoir le Pré des Ferrages et dans l'été « Cocoon âges » avec un mixage des générations. Il restera une autre opération sur le Domaine du Val dernier mais plus petite (36 logements dont environ la moitié en locatif social).

S. ROCHEZ demande si les personnes âgées sont déjà au courant du projet.

J. GERARD répond que pour l'instant nous ne sommes pas rentrés dans les candidatures. Il a beaucoup de demandes de personnes qui ont leur ascendant dans d'autres régions et qui voudraient les faire revenir pour s'en occuper.

S. ROCHEZ demande comment elles ont été au courant.

J. GERARD répond que nous recevons des demandes régulièrement.

J. P. VENTURINI demande si tous les appartements sont à l'achat.

J. GERARD répond qu'il y a les 2 : accès à la propriété et locatif.

S. ROCHEZ parle de la communication. Est-ce qu'il y a un affichage par exemple ?

J. GERARD dit que les demandes portent sur le rapprochement familial. C'est là où on leur dit de patienter quelques mois et qu'il y aura une résidence spécialement destinée à cette mixité.

M. GUILLET dit qu'il y a eu de la publicité aussi.

J. LEVI VALENSI dit que le risque est faible, voire inexistant. En garantissant cet emprunt cela nous donne des marges de manœuvres intéressantes et un dialogue avec les bailleurs sociaux pour mieux gérer l'accueil des personnes en difficulté sur notre Territoire.

J. GERARD dit que l'on veut bien faire des logements si on les attribue. Lorsque nous allons attribuer les Ferrages et Cocoon âge, l'application du décret de la loi Citoyenneté qui répartit différemment les attributions, ne sera pas passé. Nous allons y échapper.

J. LEVI VALENSI dit qu'il aimerait faire une rectification par rapport à l'interview du Maire dans la Provence. Le titre était « la Commune de Saint Cannat accueillera 320 logements d'ici 3 ans ». Ce n'est pas tout à fait ça car quand on lit le corps du texte, on s'aperçoit que la période était de 2020 à 2023.

J. GERARD dit que les 2 opérations les plus importantes qui sont sorties viennent se nicher dans des dents creuses de l'urbanisme. Les agriculteurs ne peuvent plus travailler dans ces champs car trop proches des habitations.

C. GENRE précise que la délibération est demandée par la CDC et pas par l'opérateur social.

Unanimité

4°) Débat sur la participation financière des collectivités à la protection sociale des agents

L. MAURIZIO explique que la mutuelle a été souscrite via un marché réalisé par le CDG13. La commune participe financièrement pour chaque agent : Santé (« mutuelle ») : 25 € / mois et pour la Prévoyance (« garantie maintien de salaires ») : 12,5 €/mois, sachant que le décret pour les agents de l'Etat est à 15 €.

J. GERARD explique que la mutuelle couvre les soins, et la prévoyance couvre les arrêts maladie, c'est-à-dire le maintien de salaire. Le fond du sujet est de savoir si la commune va revoir sa participation. Nous faisons déjà un effort plus important que ce qu'impose la loi. Il faut peut-être attendre la sortie des décrets pour revoir les montants mais on ne régressera pas.

J. LEVI VALENSI dit qu'à la Région, les participations sont légèrement supérieures. Les participations de la Commune sont satisfaisantes. Il faut maintenir les taux tels qu'ils sont et ne pas revenir en arrière.

S. ROCHEZ demande combien l'agent paye quand la Commune aide à hauteur de 25 €.

L. MAURIZIO répond que cela dépend des garanties demandées et du nombre de personnes dans le foyer.

J. LEVI VALENSI donne son exemple : lui avec ses 2 enfants paye 150 €/mois pour un haut niveau de garantie.

J. GERARD dit que d'ici 2 ans, si la situation financière le permet, on pourra peut-être augmenter la participation communale.

J. LEVI VALENSI donne des précisions techniques sur le maintien de salaire.

Y. FALCHI demande sur combien de mois est valide le complément de salaire.

J. LEVI VALENSI répond sur 1 an. Après l'agent passe en congé longue durée ou en congé longue maladie, ou il reprend le travail.

J. GERARD rajoute qu'il y a une commission médicale qui se prononce.

S. BOURAS demande si la participation financière est une obligation.

J. GERARD répond que cela ne l'était pas à l'époque où on l'a fait.

J. LEVI VALENSI dit que ce n'est toujours pas obligatoire.

C. GENRE précise que c'est déjà obligatoire dans le privé.

Unanimité

5°) Demande de subvention pour l'extension du groupe scolaire

J. GERARD dit qu'il y a eu une augmentation du projet : ajout d'une classe, locaux pour le périscolaire plus vastes, salle pour l'ALSH, développement du projet photovoltaïque. Une part du financement est déjà acquise. Cette délibération porte sur 2 demandes de subventions complémentaires à l'Etat et à la région SUD / PACA. Dans la mesure où nous avons été labélisés « une cop d'avance » cela donne droit à une 2^{ème} FRAT régional.

C. BARRIERE demande s'il y aura un impact sur le budget de la Commune.

J. GERARD répond qu'il y aura un impact sur l'autofinancement.

Nous n'aurons pas de souci d'investissements en 2022 et comme l'opération s'étale sur 2 ans, c'est tout à fait raisonnable. Il n'est pas prévu un emprunt spécifique pour cela.

Unanimité

6°) Demande de subvention au département 13 pour projet photovoltaïque

J. GERARD dit que nous demandons une subvention « Air énergie climat » qui est un dispositif du Conseil départemental, qui nous permet d'avoir jusqu'à 60 % de subvention.

C. GENRE dit que pour les bornes de recharge des véhicules électriques, le Conseil départemental a demandé de plutôt déposer la demande de subvention en même temps que celle pour les véhicules.

S. ROCHEZ demande combien de véhicules.

C. GENRE répond un pour la Police municipale et un pour les services techniques.

S. ROCHEZ répond que donc 2 bornes.

J. GERARD répond que les bornes sont doubles mais il veut permettre aux usagers de la Commune de pouvoir les utiliser. Nous avons déjà une borne double au parking de la crèche. Nous mettrons une borne double au gymnase et une autre vers la Galinette ou sur un autre secteur. Nous avons fait plusieurs demandes au SMED qui est en charge de ces installations, mais il est un peu débordé. La Métropole a confié au SMED la maîtrise d'œuvre des bornes sur le territoire marseillais. Le nombre d'installation a été multiplié par 2. Les bornes seront à charge rapide.

Y. FALCHI demande pour les achats de véhicules.

J. GERARD répond qu'il faut changer celui de Carol à la Police municipale. La batterie commence à être très fatiguée.

C. GENRE rajoute que nous avons eu un devis pour le changement de la batterie du véhicule électrique de la Police municipale : 14 000 €. C'est incroyablement cher.

J. GERARD dit que la subvention demandée est de 248.060,50 €.

Unanimité

7°) Cession d'un terrain à vocation économique au Plan d'Aigues

J. GERARD raconte l'histoire : il y a eu une liquidation de société qui était installée au Plan d'Aigues. La Commune a eu l'opportunité de racheter un terrain où il y avait le bureau d'étude de l'ancienne entreprise FORACO. Il a fallu raser le bâtiment préfabriqué. Entre temps nous avons racheté la petite maison de garde barrière. Nous avons pu le conserver au PLU en zone d'activités économiques. Nous avons eu récemment la demande d'une entreprise qui se développe énormément, pour y transférer son siège social. Aujourd'hui ses locaux sont trop petits. C'est un concessionnaire de matériel d'agriculture, de jardinage, etc. Nous avons amené les réseaux sur le terrain Il a des engagements de qualité architecturale. Pour l'instant, l'idée c'est de signer un compromis de vente. Le prix des Domaines est très faible : 251 000 €. Le prix de vente est de 750 000 € pour la partie centrale et 40 000 € pour la création d'un parking.

S. BOULINGUEZ demande si c'est un terrain boisé.

J. GERARD répond c'est une clairière. Le bois est plus à l'est chez un propriétaire privé.

S. BOULINGUEZ demande pourquoi ils n'ont pas voulu plutôt acheter sur la nouvelle extension de la Pile.

J. GERARD répond que les lots de l'extension de la Pile sont plus petits et il cherche un lieu pour faire un siège « haute qualité environnementale ».

S. BOULINGUEZ demande s'il garde aussi ses locaux à la Pile.

J. GERARD répond que oui. Il a également un site location à Lignane qu'il garderait. Il demande de la discrétion sur ce projet tant que tout n'est pas signé.

Unanimité

8°) Règlement du gymnase de la Seigneurie

J. LEVI VALENSI explique que le gymnase sera mis en service à partir de lundi. Il a fallu rédiger un règlement intérieur et le DGS s'en est occupé.

J. GERARD rajoute que C. GENRE s'est inspiré de 3 règlements d'autres communes. Il ajoute que G. BESSE a été consulté sur ce règlement.

Y. FALCHI demande comment cela va se passer.

J. LEVI VALENSI dit que les associations doivent le signer. Des modifications seront possibles à l'usage.

J. GERARD rajoute que nous avons mis des contraintes un peu strictes. Il vaut mieux être plus strict au début et relâcher ensuite.

S. ROCHEZ demande quelles sont les modalités pour les badges d'accès.

J. LEVI VALENSI répond que les badges d'accès seront distribués vendredi. Les accès seront ouverts un peu avant le début du créneau de l'association.

S. ROCHEZ demande pour l'attribution des badges par association.

J. LEVI VALENSI répond qu'il y aura 2 ou 3 badges par structures associatives.

J. GERARD répond que cela dépendra également des activités qui se succéderont. Il pourra y avoir 1 ou 2 badges de plus.

J. LEVI VALENSI rajoute que ce sont des badges nominatifs que l'on puisse savoir à travers le logiciel qui s'en sert. Il y aura également des badges pour les services municipaux et pour 2 ou 3 élus référents.

J. P. VENTURINI demande qui paiera un badge perdu.

C. GENRE dit qu'il est noté dans le règlement qu'un remboursement à prix coutant sera demandé.

J. GERARD dit que les badges ont été choisis pour leur traçabilité, mais aussi parce qu'ils sont plus difficiles à reproduire que des clés.

J. LEVI VALENSI dit que les badges seront actifs uniquement pendant les créneaux attribués.

B. ROSSI dit qu'il existe des logiciels qui permettent de dupliquer des badges aussi facilement que les clés. Qu'est ce qui a été prévu pour pas que cela n'arrive pas ?

D. JARNIGON dit qu'il faudra voir avec un marquage.

J. LEVI VALENSI dit qu'il ne sait pas comment le prestataire a sécurisé son système. Rien n'est inviolable.

B. ROSSI dit qu'il serait bien de se renseigner.

C. GENRE dit qu'il y a un matériel d'encodage spécifique.

J. GERARD dit que la Police municipale et Rémi KNAUFF, le gardien, surveilleront le site.

J. LEVI VALENSI dit qu'il y a une alarme qui se met automatiquement le soir après les créneaux.

S. ROCHEZ dit que si tu dupliques une carte, elle est tracée dans les horaires.

B. ROSSI dit qu'on ne va pas regarder tous les jours qui est passé.

C. BARRIERE demande pourquoi le gymnase va être fermé 3 semaines l'été.

J. GERARD répond que les associations s'arrêtent l'été et qu'il y a toujours de la maintenance à faire.

J. LEVI VALENSI explique que les attributions de créneaux ne valent que pendant les périodes scolaires. Si une association souhaite utiliser le gymnase pendant les vacances, elle devra faire une demande spécifique. Il rajoute qu'il y aura également un grand ménage l'été.

S. BOURAS demande quand aura lieu l'inauguration.

J. GERARD dit que pour l'instant nous privilégions la mise en service. Nous essayerons de faire l'inauguration aux beaux jours, début mai peut-être.

S. ROCHEZ demande si les AIL, par exemple, n'iront pas au gymnase pendant les vacances scolaires.

J. LEVI VALENSI répond que toutes les demandes seront examinées.

J. GERARD rajoute que certaines activités souhaitent rester à la salle du 4 Septembre.

Unanimité

9°) Règlement de la bibliothèque municipale

J. GERARD explique qu'il y a 4 petites modifications sur le règlement.

C. GENRE dit que le règlement est modifié afin de pouvoir permettre la location de DVD.

Unanimité

10°) Groupement de commande avec le CDG 13 pour une assurance statutaire

J. GERARD explique qu'il faut se joindre à la procédure de négociation du contrat groupe d'assurance que le CDG 13 va engager début 2022.

Pour chaque catégorie d'agents, les assureurs devront proposer une ou plusieurs formules.

Grâce à ce marché public en commun nous avons de meilleurs prix, et un cahier des charges plus précis rédigé par des spécialistes du CDG.

Unanimité

11°) Présentation des rapports 2020 des services de l'eau et de l'assainissement

J. GERARD dit que ces rapports arrivent un peu tard. Là nous sommes sur 2020.

La commune a transféré des budgets excédentaires. Mais la Métropole (Pays d'Aix) a annoncé que les tarifs de l'eau et de l'assainissement étaient insuffisants pour couvrir les charges de personnels. Les maires se sont opposés. Il y aura une très légère augmentation cette année.

Unanimité

12°) Servitude avec ENEDIS sur les parcelles BS83 et BS84 chemin du Budéou

J. GERARD dit que c'est une convention de passage pour relier l'opération Cocoon âges au réseau électrique.

Unanimité

Décisions du maire

- 2021-022 D : Acceptation d'un don pour financer l'achat d'équipements sportifs pour le futur gymnase du quartier de la Seigneurie : la commanderie de la Bargemone nous a offert des panneaux amovibles de basket qui ont été demandés par le club et pour les activités préscolaires pour 8 000 €
- 2021-026 D : Mise en place d'une ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne : nous n'en n'avons pratiquement pas eu besoin l'année dernière.
- 2021-027 D : Modifiant la régie de recettes de la piscine municipale
- 2021-028 D : Modifiant la régie de recettes des droits de place et des locations
- 2021-029 D : Modifiant la régie de recettes des institutions culturelles
- 2021-030 D : Modifiant la régie de recettes périscolaires,
- 2022-001 D : Redevance d'occupation du domaine public pour le tournage d'une publicité : Modification décision initiale : 250 €
- 2022-002 D : Demande de subvention au Conseil départemental 13 pour des travaux de proximité 2022 : aménagement d'un préau existant et d'une ombrière
- 2022-004 D : Montant du loyer pour la location du logement municipal situé boulevard Marcel Parraud : logement destiné à Rémi KNAUFF qui va assurer l'ouverture et la fermeture du complexe sportif et il sera également chargé de superviser tout ce qui est utilisation du gymnase. Il est actuellement employé par le club de foot en emploi aidé. Il aura plus de temps libre à partir de septembre et nous le partagerons avec le club pour pouvoir assurer les fonctions.

Questions diverses

Convention de partenariat local avec Pôle emploi

M. GUILLET explique que le Pôle emploi de la route de Galice et la Commune de Saint Cannat ont souhaité formaliser la mise en commun de leur compétence et de leur moyen au service des demandeurs d'emploi par la signature d'une convention. Pôle emploi assurera des permanences sur la commune.

J. GERARD dit qu'il sera fait une analyse du profil des demandeurs d'emploi.

C. BARRIERE demande ce qu'il est arrivé au Square rue de la Saulaie : le terrain de boules a été raviné et un gros trou a été fait surement par une entreprise.

J. GERARD dit que des travaux ont été faits plus haut pour rejoindre le pluvial. Nous avons eu le même cas au lotissement le Clos du bailli sur la traverse. L'entreprise a fait un grand trou pour la fibre sans autorisation préalable. Il ira voir demain.

D. PETIT dit qu'il est allé à la déchetterie. Il n'a pas le droit d'utiliser la voiture de sa fille pour aller à la déchetterie. Et si on loue un véhicule, comment fait-on pour rentrer ?

M. GUILLET dit que Lisiane qui fait beaucoup de dossier d'accès à la déchetterie. Elle a eu ce cas plusieurs fois. Elle a un contact à la Métropole qui lui a dit de déclarer la voiture de l'autre personne.

B. ROSSI dit qu'elle a enregistré le véhicule de son beau-père qui habite à Marseille mais qu'elle l'a enregistré avec un justificatif de domicile de Saint Cannat.

D. PETIT dit que si c'est sur le territoire d'Aix c'est possible par contre pas sur le territoire de Salon.

Y. FALCHI demande quel est l'intérêt de faire ça.

J. LEVI VALENSI dit que c'est pour filtrer les entreprises, qui déposaient énormément.

Fin de la séance à 20h20.

Fait à Saint Cannat, le 3 mars 2022.

Le Maire,
Jacky GERARD



